



EXTRAIT N°32/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2021

Date de la
convocation :
Le 16 mars 2021

Nombre de conseillers municipaux En exercice	33
En début de séance :	
Présents	26
Procurations	1
Absents	3
Excusés	3

En cours de Séance :	
Présents	28
Procurations	1
Absents	3
Excusés	1

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. ADELE Claude, 1^{er} adjoint ;

PRESENTS : le Maire, M. Yan MONPLAISIR.

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, M. PALIX Pierre, Mme FRANCOIS Francine, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

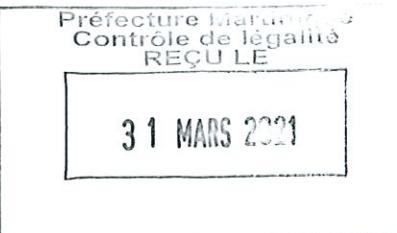
ABSENTS EXCUSES : Mme MENCE Marielle, (procuration à M. DELPHIN Laurent), Mme LARAIRIE Sylvia.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane, M. ADELAIDE Michel.

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Claudine NELLA, Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST), Mme Françoise DORE (DCE), M. José SOUDOUROM (DSU).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.



**NOUVELLE DECISION D'OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) A
L'INTERCOMMUNALITE**

Le maire expose :

Vu l'article 136 de la loi ALUR qui prévoit le transfert de plein droit de la compétence, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1^{er} janvier 2021.

Vu la loi sur l'état d'urgence sanitaire publiée le 14 novembre 2020 qui a reporté cette date limite au 1^{er} juillet 2021

Vu le courrier du 18 mars 2021 par lequel monsieur le Préfet de la Martinique a invité les communes qui aurait déjà délibéré à ce sujet antérieurement au 1^{er} octobre 2020, à transmettre une nouvelle délibération avant le 30 juin 2021.

Vu la délibération du 14 septembre 2020 par laquelle le conseil municipal de la ville de Saint-Joseph décidait à l'unanimité de s'opposer au transfert de plein droit de l'exercice de la compétence élaboration et gestion du PLU à l'intercommunalité et de maintenir de fait, cette prérogative au cœur de son action de gestion du territoire communal.

Considérant que l'opposition au transfert nécessite qu'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de la communauté se prononcent par délibération en ce sens, entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 juin 2021, date de réception des délibérations en préfecture.

.....

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

DE CONFIRMER ET DE RENOUVELER sa décision d'opposition au transfert de la compétence d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à l'intercommunalité.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 22 mars 2021

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture

